

COMMUNE de GEISPOLSHEIM
(Département du Bas-Rhin)

ARRETE MUNICIPAL – ART 2024 - 105
portant réglementation temporaire de circulation et stationnement
Rue de la République

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHEIM,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2542-1 et L2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route,
VU la demande de la société CALIPRO de Mommenheim en date du 02 Septembre 2024,

A R R E T E :

Article 1^{er}.

Les travaux de cheminée sis au 18 Rue de la République, prévus le Vendredi 20 Septembre 2024 de 12h00 à 19h00, engendreront, du fait de l'installation de chantier et de la nacelle en activité une interdiction de la circulation piétonne ainsi qu'une restriction de la circulation avec la mise en place d'un rétrécissement de la chaussée géré soit par panneaux B15/C18.

La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords et dans l'emprise du chantier.
La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face.

Article 2.-


La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise CALIPRO de Mommenheim.


Article 3.-

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole – DMEPN – Service Voies Publiques,
- M. le Directeur de l'entreprise CALIPRO de Mommenheim,
- Archives.

Geispolsheim, le 04 Septembre 2024

Le Maire,

Jean-Michel SCHAEFFER



The seal of the Municipality of Geispolsheim is circular. It features a central illustration of a church tower. The text 'MAIRIE DE GEISPOLSHEIM' is written around the top inner edge, and 'Bas-Rhin' is at the bottom. There are two stars on either side of the bottom text.